



TVA en vigueur : 8,5 %

VENTES D'IMMEUBLES

Forfait de base	5.000 € TTC
EXCLUSIVITÉ	+ 500 € TTC
Plus tranches cumulatives de :	Honoraires TTC
De 50.000 € à 100.000 €	7,00%
De 100.001 € à 150.000 €	6,00%
De 150.001 € à 200.000 €	5,00%
De 200.000 € à 300.000 €	4,00%
Au-delà	3,00%
Forfait Parking/garage	3.000 € TTC
Honoraires à la charge de l'acquéreur	

AVIS DE VALEUR

100 € TTC par heure passée

Dossier, visite, rapport, photocopies, recherches cadastrales

Déplacements: 0,60 € du km

Honoraires à la charge du demandeur

SYNDIC DE COPROPRIETE

Prestations	Honoraires
Etat daté	290 € TTC
Questionnaire syndic	120 € TTC
Gestion courante par lot (Avec minimum de 1440 € TTC)	180 € TTC
Honoraires Travaux sur montant HT	/lot principal
-1000 €	5 % HT
-3000 €	4,5 % HT
-5000 €	4 % HT
-8000 €	3,5 % HT
-10000 €	3 % HT
+10000 €	2 % HT
Vacations	
Heures ouvrables	
Syndic	70 € TTC
Collaborateur	60 € TTC
Secrétariat	45 € TTC
Heures non ouvrables	
Syndic	105 € TTC
Collaborateur	90 € TTC
Secrétariat	67,5 € TTC

Nos prestations sont ajustées fonction des spécificités des copropriétés.

GESTION-ADMINISTRATION DE BIENS

Honoraires de gestion	7,50 % TTC
Calculés sur le montant des loyers, fermages ou indemnités d'occupation encaissés	
Assurance GLI (optionnelle)	+2,50%
Calculés sur l'intégralité des sommes échues	
Honoraires à la charge du bailleur	

LOCATIONS LOCAUX D'HABITATION

NUS OU MEUBLES

(soumis à la loi du 6 juillet 1989 - art 5)

Honoraires d'entremise (charge bailleur) si logement inférieur à 30 m2 habitables	x € pour atteindre un montant total d'honoraires bailleur de 330 € TTC
Honoraires de location	
* Visite, constitution du dossier et rédaction de bail	16 Euros TTC/m2
* Réalisation de l'état des lieux	6 Euros TTC/m2
Honoraires partagés par moitié entre le bailleur et le locataire	

Les honoraires à la charge du locataire ne peuvent être supérieurs à ceux mis à la charge du bailleur, et sont plafonnés à 8 € TTC par m² habitable pour ceux relatifs aux visites, constitution de dossier et rédaction de bail, et à 3 € TTC par m² habitable pour ceux afférant à la réalisation de l'état des lieux.

LOCATIONS LOCAUX DE DROIT COMMUN ET LOCAUX PROFESSIONNELS

Mêmes tarifs que pour la location des locaux d'habitation nus ou meublés	
+ forfait	300 € TTC
Honoraires à la charge du preneur	

LOCATIONS LOCAUX COMMERCIAUX

Honoraires sur loyer annuel HT	15 % TTC
+ Rédaction de bail	300 € TTC
+ État des lieux	300 € TTC
Honoraires à la charge du preneur	

LOCATIONS AUTRES LOCAUX ANNEXES (garages, parkings, caves...)

Honoraires forfaitaires	300 € TTC
Honoraires à la charge du preneur	

LOCATIONS SAISONNIERES

Honoraires de gestion	9,000%
Frais de fonctionnement	90 € TTC
Honoraires de location	25%